

PAR COURRIEL

Québec, le 15 février 2021



INFORMER

Monsieur Guy Laliberté
Directeur
Division réalisation des projets d'état
Ville de Québec
Service de l'ingénierie
2000, boul. Lebourgneuf, 2^e étage
Québec (Québec) G2K 0B8
guy.laliberte@ville.quebec.qc.ca



CONSULTER

Objet : Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec

Monsieur,



ENQUÊTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 février 2021 prochain à 11 h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



AVISER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Sur la période prévue des travaux

1. Veuillez indiquer à la commission si vous envisagez toujours de réaliser des travaux de construction au printemps 2023 ou si l'option printanière a été définitivement abandonnée.

Sur les modélisations

2. Veuillez déposer à la commission une synthèse des résultats obtenus par modélisation sous forme de tableau pour les 5 points de contrôle (NS-1 à NS-5). Ce tableau devra présenter les résultats des vitesses d'écoulement, des hauteurs de vagues et de sédimentation/érosion pour chacun des points de contrôle en fonction des trois situations suivantes pour l'année 2000 :
 - i. Scénario actuel (Scénario 1 du PR5.2 (2 de3))
 - ii. Scénario avec enrochements seulement
 - iii. Scénario avec épis (h=3,32 m) et enrochements (Scénario 2 du PR5.2 (2 de3))
3. Veuillez reproduire des conditions de tempêtes pour les trois scénarios identifiés à la question 2.
4. Dans les documents PR6, PR5.4 et DA3, entre autres, il est question des caractéristiques des enrochements avec et sans épis. La commission note que le calibre des pierres, la hauteur des enrochements, les empiètements et les superficies en génie végétal varient. Veuillez produire un tableau résumant l'information à jour suivante, *pour les variantes avec épis et sans épis* ainsi que séparément la situation *en rive et sur le littoral*, et ce, *pour chacun des tronçons* incluant les segments 6a, b et c et 7a et b :
 - a. La longueur de l'enrochement, le calibre des roches, l'épaisseur minimale de l'enrochement et sa limite supérieure;
 - b. La hauteur totale de protection assurée par les ouvrages de stabilisation en considérant la revanche et en y indiquant quelles sont les portions de l'ouvrage correspondant à la revanche.
 - c. La surface d'empiètement, la surface végétalisée avec du génie végétal et le volume de remblai/déblai estimé.
5. Dans la comparaison des variantes avec et sans épis (Tableau 1, DA3, p.4), vous indiquez que le calibre, l'épaisseur et la limite supérieure des enrochements des tronçons 4 à 7 devraient être augmentés si l'option sans épis est retenue. Dans l'éventualité où une option sans épis serait retenue tout en conservant les paramètres des enrochements en berge prévus pour l'option avec épis (section blanche du Tableau 1), veuillez indiquer quelle serait la protection attendue de ces ouvrages. Veuillez utiliser les récurrences des niveaux d'eau et des vagues pour décrire la résistance des ouvrages.

6. Vous indiquez avoir pris des mesures de vagues lors d'une tempête (PR5.2 (1 de 3), p. 155 PDF). Veuillez présenter ces résultats en regard des calculs de vagues effectués avec la méthode de la SEBJ et de ceux obtenus avec le modèle MIKE 21 (Tableau 14, PR5.2 (1 de 3), p. 172 PDF). Veuillez confirmer que les hauteurs de vague retenues pour la conception des ouvrages sont bien celles présentées au Tableau 8 (PR5.2 (1 de 3), p. 155 PDF). Qu'est-ce qui explique la différence entre les hauteurs de vagues présentées au tableau 8 (PR5.2 (1 de 3), p. 155 PDF) et la hauteur de 1,92 m pour des vagues de récurrence 25 ans présentée en annexe C de l'étude d'impact (PR3, p. 202-203 PDF) qui a été retenue pour la conception des ouvrages par Norda Stelo ?

Sur le sentier actuel et projeté

7. Pour chacun des tronçons 1 à 5, et pour les segments des tronçons 6 et 7, veuillez fournir la limite supérieure du sentier. La commission souhaite avoir l'élévation actuelle et, si elle diffère, l'élévation future du sentier.

Sur les espèces exotiques envahissantes

8. Dans la Vision de l'arbre 2015-2025, il est fait mention d'un programme de contrôle ou d'élimination des espèces exotiques envahissantes. Veuillez déposer les détails de ce programme. Par ailleurs, la Ville dispose-t-elle d'un règlement, d'une politique sur les EEE? Dans l'affirmative, veuillez en déposer une copie ou fournir le lien Web.

Sur la qualité de l'eau

9. Vous mentionnez, dans le DA9, qu'un modèle prévisionnel de la qualité de l'eau est à l'essai à la plage Jacques-Cartier. Quand saurez-vous si ce modèle prévisionnel s'avère efficace?